



Synthèse des Comptes rendus des Conseils Municipaux des 03/05 et 12/06/2018. Les procès-verbaux sont consultables en mairie.

Site Internet

www.saivres.fr



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Saivres



Prendre connaissance du « Ici Saivres » sur le site directement et ne plus le recevoir sur papier !!

Facile il suffit de nous en informer mairie-de-saivres@wanadoo.fr ou sur le formulaire de contact sur le site !

Economique et écologique !

Merci.

Bonne visite !!!

L'équipe municipale.

Propositions d'emplois

CIAS



Le Service d'aide et Accompagnement à Domicile (SAAD) recherche des agents qualifié(e)s, DEAVS, AVF, AS ou AMP Pour intervention au domicile.

Contact : Marie-Christine BRAUD Service d'Aide et Accompagnement à Domicile. Tél : 05 49 16 77 87

SITS



Le SITS cherche deux chauffeurs pour septembre 2018.

Contact : sitsmdelaumone@orange.fr Tél : 05 49 76 28 28

79800 Souvigné

SMC



Le SMC est à la recherche de chauffeurs poids lourds.

Contact : Les personnes doivent se faire connaître auprès d'Alain Ouvrand, responsable de la collecte des ordures ménagères aouvrard@smc79.fr Tél : 06 72 18 56 67.

RÉUNION DU 03 MAI 2018

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Représentés : Béatrice DOCHE donne pouvoir à Maryse BERGEON, Alex BESSAC donne pouvoir à Michel ALLIER.

Excusé : Jean-Claude SABOUREAU.

Secrétaire de séance : Sylvie VALADE

1. Approbation des procès-verbaux du 10 avril 2018

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

2. Présentation de devis et attribution des marchés de travaux

Monsieur le maire présente plusieurs devis de différentes entreprises, et après délibération, les devis présentés ci-dessous ont tous été acceptés à l'unanimité.

Aménagement de la sortie de la déchetterie et virage à Teindeure :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 7596.90 € TTC.

Renforcement de voirie route de Combré :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 4376.10 € TTC.

Pose de ralentisseurs dans le village de La Thibaudière :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 3247.92 € TTC.

Aménagement de la Place de La Dime dans le village de La Thibaudière :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 13516.50 € TTC.

Revêtement des trottoirs du lotissement Champ de La Vigne :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 36 473.40 € TTC.

Aménagement de la rue des Ouches dans le village de Vix :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 19 620.54 € TTC.

Couverture tuile sur salle garderie et classe école et pose de fenêtres de toit :

Le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 22 969.78 € TTC.

3. Intégration dans la voirie communale de parcelles

Monsieur le maire informe que des parcelles AT 266, AT 269, AT 271 sur Les Vignes Blanches situées à La VOUTE n'ont pas été intégrées dans le domaine de la voirie. Il propose que ces parcelles cadastrées soient inscrites sur le tableau de classement de la voirie communale sous le numéro VC 45 Chemin des Vignes Blanches longueur 124.00 m. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de classer ces parcelles dans le domaine de la voirie communale.

4. Durée d'amortissement de subventions d'équipement versées au conseil départemental et la commune d'Exireuil.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'amortissement des subventions d'équipement est obligatoire et qu'il convient de fixer la durée. Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études. Monsieur le maire propose une durée d'amortissement de 5 ans. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5. Informations diverses

Site internet : présentation du site aux conseillers.

Voyage des CM2 : il est fixé au samedi 16 juin. Un courrier sera envoyé aux parents et une réunion d'information avec les parents sera à prévoir.

6. Questions orales

- chemin de Pissot à Beuvet : entretien à prévoir.

- container papier à Teindeure : il faudrait qu'il soit plus bas, revoir le socle.

SÉANCE LEVÉE à 22 h 15

RÉUNION DU 12 JUIN 2018

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAULT, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, , Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON, Patrick MARAIS

Excusé : Alex BESSAC.

Absent : Béatrice DOCHE

Secrétaire de séance : Patrick MARAIS

1. Approbation du procès-verbal du 3 mai 2018

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

2. SMC : nomination d'un délégué titulaire

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal que Madame Sylvie VALADE ne souhaite plus être déléguée de la commune auprès du S.M.C. Michel ALLIER est proposé titulaire et Rémi PAPOT délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Les délégués auprès du S.M.C sont :

- Monsieur Jean-Louis BARREAULT délégué titulaire
- Monsieur Dominique PAYET délégué suppléant
- Monsieur Michel ALLIER délégué titulaire
- Monsieur Rémi PAPOT délégué suppléant

3. Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE

La valeur locative de l'emplacement occupé sur le domaine public donne lieu à versement de redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain

52.28 € par kilomètre et par artère en aérien

25.37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

1 309.40 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

851.11 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour l'année 2018, le calcul de la redevance est :

Artères	Nombre de kilomètres	Tarif de base 2006 (en €/kms)	Revalorisation 2017 (en €/kms)	Redevance due
souterrain	9.111	30.00 €	39.28 €	357.88 €
Aérien	24.706	40.00 €	52.28 €	1 291.63 €
Autres	0	20.00 €	26.19 €	0.00 €
TOTAL				1 649.51 €

Le montant de la redevance 2018 due (arrondi à l'euro le plus proche) par l'opérateur de télécommunications sera donc de **1650.00 €**.

4. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Mise en place du nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leurs objets comme dans leurs modalités de versement.

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Le CIA intégré au RIFSEEP, facultatif, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, ce complément indemnitaire est versé annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'instituer, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 01/07/2018

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

5. Devis P.A.T.A. (Point A Temps Automatique)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un devis de P.A.T.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BORDAGE d'un montant de 13 770.00 € TTC.

6. Décisions modificatives

Virement crédits au chapitre 67 charges exceptionnelles

Le conseil municipal a accepté lors de la dernière réunion de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour la réalisation du projet de bal traditionnel le vendredi 29 juin.

Monsieur le maire informe que les crédits sont insuffisants et qu'il conviendrait d'effectuer un virement d'un montant de 1000€ du chapitre 022 vers le chapitre 67

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité cette proposition.

Virement crédits pour subvention d'équipement aux organismes publics

Monsieur le maire propose que des crédits soient attribués à quelques opérations d'extension de réseaux électriques sur le territoire de la commune chaque année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de virer une somme de 3000.00 €.

7. Informations diverses

JURÉS D'ASSISES

Tirage au sort de **3 jurés** nés avant le 1^{er} janvier 1996 (âgés de + 23 ans au 01/01/2019).

NOUVELLE ASSOCIATION : DNM Prod

Monsieur Daniel MOSSER, Président de DNM Prod a déposé en mairie un récépissé de déclaration de création. Le siège social est situé à Ligné 2 route des Sources. Il réalise actuellement un court-métrage dans le village de Ligné.

SITE INTERNET

Mise en ligne d'un espace conseillers pour agenda et documents.

COMMISSION FINANCES

Elle aura lieu le lundi 18 juin à 20 h 30. L'objet de la réunion est l'étude des demandes de subventions.

INTÉRIM-REMPLACEMENT

Le contrat de l'Agent d'accueil est renouvelé jusqu'au 30 juin 2018.

ÉCOLE

Restitution du sondage sur l'accueil périscolaire :

63.50 % des parents bénéficiant du service de garderie ont répondu :

- note de 4.1/5 pour l'amplitude horaire
- note de 4.3/5 pour la qualité du lieu d'accueil
- note de 4.3/5 pour le mobilier et jeux
- note de 4.3/5 pour l'accueil du personnel
- note de 4.5/5 pour la compétence du personnel

Une réorganisation de l'accueil des enfants dans l'espace sera effectuée à la rentrée prochaine afin que les parents soient mieux accueillis par le personnel ; l'agent chargé du pointage sera installé près de la porte d'entrée.

Monsieur le maire rappelle que les agents de la garderie ne sont pas habilités pour l'aide aux devoirs.

La fête des écoles aura lieu le vendredi 29 juin 2018.

Remerciements de la Directrice pour la subvention attribuée pour le projet pédagogique et invitation des conseillers à la fête des écoles.

DEMANDES PARTICULIÈRES

Régularisation de voirie à prévoir à Perré (délaisé de voirie non entretenu).

Une ouverture de M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) est projetée. Des anciennes chaises et des tables de la garderie sont demandées à titre gracieux à la commune. Tout meuble de la commune ne peut être donné sans être sorti de l'inventaire et son évaluation doit être faite.

REMERCIEMENT COMITE DES FOIRES ST MAIXENT L'ECOLE

Monsieur le maire donne lecture du courrier de remerciement de Monsieur le Président du comité des foires pour la participation de la commune à la 27^{ème} foire exposition.

URBANISME

Monsieur le maire informe qu'une régularisation d'autorisation d'urbanisme a été opérée dernièrement et souligne l'importance de déposer une déclaration d'achèvement de travaux afin d'éviter, notamment lors d'une vente, une contestation de conformité. Des contrôles de conformité se poursuivront à l'avenir pour que soit respecté au mieux le plan local d'urbanisme et le Code de l'Urbanisme.

I.D.79

L'agence technique départementale I.D 79 (ingénierie départementale) sera sollicitée prochainement pour une réunion de travail dans le cadre du projet de réaménagement et d'accessibilité de la mairie.

DOSSIER BOULANGERIE

A la demande de plusieurs conseillers, Monsieur le maire fait le point sur le commerce, sur les actions menées et sur les futures actions possibles en matière de maintien des commerces de proximité avec les différents acteurs.

8. Questions orales

- le panneau des Marotières a disparu, il sera remplacé
- nids de poules à La Thibaudière à boucher
- nettoyage autour des cavurnes à prévoir
- courrier à envoyer pour non demande d'autorisation de coupure de voirie.

SÉANCE LEVÉE à 22 h 50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le jeudi 5 JUILLET 2018

Notre nouveau SITE WEB

Notre site internet est créé : www.saivres.fr

Vous allez pouvoir consulter les différentes rubriques sur la commune et la communauté de commune.

Site officiel de la commune de Saivres | Place du Bicentenaire | 79400 SAIVRES | 05 49 76 07 48 | mairie-de-saivres@wanadoo.fr

La commune | Vie quotidienne | Vie scolaire | Vie associative | Vie sociale | Vie économique | Tourisme

Démarches en ligne | Conseils municipaux | Activités Associations | Carte de la commune | BULLETIN MUNICIPAL

Bienvenue sur le site officiel de la commune de Saivres

http://www.saivres.fr/demarches_fr.html



Vous pourrez aussi visualiser le « Ici Saivres » directement sur le site, il ne vous sera plus transmis par Mail.

Prendre connaissance du « Ici Saivres » sur le site directement et ne plus le recevoir sur papier !!! Facile il suffit de nous en informer mairie-de-saivres@wanadoo.fr ou sur le formulaire de contact sur le site !

Économique et écologique !

Merci.

Bonne visite !!!

L'équipe municipale.